



Communiqué

Le remboursement moyen pour l'année d'imposition 2007 dépasse 1 400 \$

Le remboursement moyen pour 2007 s'accroît de près de 200 \$ par rapport à l'an dernier

Ottawa (Ontario), le 30 mai 2008... L'honorable Gordon O'Connor, ministre du Revenu national, a annoncé aujourd'hui que le remboursement moyen pour l'année d'imposition 2007 s'élève à près de 1 440 \$ pour les Canadiens, une hausse de près de 200 \$ par rapport à l'an dernier.

« En raison des divers allègements fiscaux mis en place par notre gouvernement, les remboursements d'impôt sont nettement plus élevés cette année, a déclaré le ministre. Grâce aux mesures telles que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, le montant pour le transport en commun et le fractionnement du revenu de pension, les Canadiens de partout au pays peuvent utiliser cet argent pour économiser, investir ou selon leurs besoins. »

Depuis 2006, le gouvernement a annoncé des réductions de taxes et d'impôts atteignant près de 200 milliards de dollars pour 2007-2008 et les cinq années suivantes.

Les résultats de l'Agence du revenu du Canada indiquent que la plupart des Canadiens continuent de privilégier la production électronique des déclarations. En fait, la production électronique a augmenté de 7,2 % cette année. Il s'agit du moyen le plus rapide et le plus simple de préparer et de produire une déclaration de revenus. Les méthodes les plus populaires comprennent l'envoi d'une déclaration par Internet à l'aide d'IMPÔTNET et la transmission électronique par l'intermédiaire d'un spécialiste en déclarations au moyen de la TED.

Maintenant que la période de production des déclarations est terminée pour la plupart des Canadiens, l'ARC aimerait rappeler aux travailleurs indépendants, ainsi qu'aux époux ou conjoints de fait de ceux-ci, qu'ils ont jusqu'au lundi 16 juin 2008, à minuit, pour produire leurs déclarations de revenus. S'il y avait un solde dû pour 2007, il devait toutefois être payé au plus tard le 30 avril 2008 pour éviter l'imposition d'intérêts. Une pénalité pour production tardive sur les sommes dues s'appliquera aux déclarations reçues après le 16 juin 2008 ou dont le cachet de la poste indique une date postérieure à ce jour.

Statistiques sur la période de production des déclarations de 2008, en date du 28 mai 2008

	2008	2007	Changement
Nombre de déclarations reçues	23 687 417	23 099 964	+2,5 %
IMPÔTNET	4 150 737	3 957 938	+4,9 %
IMPÔTEL	478 023	505 966	-5,5 %
TED	9 014 295	8 259 416	+9,1 %
Déclarations sur papier	10 044 362	10 376 644	-3,2 %

Pour obtenir plus de renseignements sur les services de production électronique de l'ARC, visitez le www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Renseignements aux médias :

Béatrice Fénelon
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
613-941-6269

Ann Matejicka
Directrice des communications
Cabinet du ministre du Revenu national
613-947-3659